



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 13 juillet 2019.

L'assemblée a été réunie sur l'ordre du jour suivant, envoyé par poste et internet le 18 juin 2019

- *La situation à Comiac*
  - *Bilan des actions menées depuis 1 an*
- *Point financier*
- *Cotisations et financement des actions judiciaires en cours*
- *Elections au bureau*
- *Les actions à entreprendre*
- *Questions diverses*

Le quorum étant atteint, la présidente, Brigitte Briard, ouvre l'assemblée à 14 h 30 et donne la parole au secrétaire.

### Depuis l'assemblée du 18 juillet 2018,

1. **action en justice** contre la décision du Conseil municipal du 13 mars 2018 donnant la possibilité au maire de signer une promesse de convention de servitude de passage, de passage de câbles et d'éventuels survols des pales sur les chemins ruraux et voies communales.
  - Maître Izembard a déposé la requête en temps et heures le 14 mai 2018, qui demande l'annulation de la délibération du 13 mars et la condamnation de la mairie à verser 1 000 € à chacun des requérants: APPGE, Briard, Forhan, SCI Berjando, Svatos
  - La société Futures Energies, présidée par Engie-Green France, a fait un mémoire en réponse à la place du maire le 23 novembre 2018 par Carl Enckel avocat à la cour de Paris, qui demande le rejet du recours et veut nous faire condamner à 3 000 €
  - La mairie a déposé un mémoire le 18 décembre 2018, par Véronique Faure-Tronche, avocate du barreau de Toulouse, qui demande le rejet de la requête et veut nous faire condamner à 5 000 €
  - Notre avocat du barreau de Toulouse, maître Izembard a répliqué le 1er février.
  - La société Futures Energies, présidée par Engie-Green France, a de nouveau déposé un mémoire le 19 février, par Carl Enckel avocat à la cour de Paris et veut nous faire condamner à 4 000 €
  - La mairie a de nouveau déposé un mémoire le 19 mars, par Véronique Faure-Tronche, avocate du barreau de Toulouse et veut nous faire condamner à 5 000 €
  - Et maître Izembard y a répondu le 8 avril, il demande l'annulation de la délibération du 13 mars et la condamnation de la mairie à verser 1 000 € à chacun des requérants : APPGE, Briard, Forhan, SCI Berjando, Svatos

La procédure est en attente de jugement. Il est bien évident que notre action énerve la société Futures Energies, présidée par Engie-Green France, mais est-ce qu'elle pourra bloquer le projet ?

**Cette procédure nous a coûté, pour l'instant, 1056 €**

### 2. Action internet

- Nous avons continué à faire signer notre pétition qui comporte maintenant 2333 signatures.
- Nous avons envoyé chaque mois une news ; la dernière news a été envoyée par mail à 550 personnes et par la poste à 2 adhérents qui n'ont pas internet ; ce courriel a été ouvert par 249 personnes.
- Le site continue à être visité : en 2018, 15 852 visiteurs soit une moyenne de 43,5 visiteurs par jour. Depuis janvier 2019 il y a eu 5 219 visiteurs ce qui fait une moyenne de 28,9 visiteurs par jour, avec des pics lors des envois de news. Le mois de novembre a été exceptionnel : 3 148 visiteurs ; moyenne de 104 par jour.

Il faut savoir que le coût du site (sans pub) et les envois personnalisés en nombre est **de 95 € par an**

### 3. Action à la sous-préfecture

- Nous avons rencontré Mme la Sous-Préfète le 25 octobre 2018, avec Dominique Lacambre, Bernadette Forhan et Gilles Forhan. Mme la Sous-Préfète a refusé que les élus de Sousceyrac ou de Comiac soient présents. Un CR a été fait et mis sur [le site de l'APPGE](#) ; il ressort de cette réunion que le dossier n'était pas finalisé, mais qu'Engie Green veut absolument continuer car elle bénéficierait du prix de 82€ le MWh, et espère ainsi, faire 100% de bénéfices en 10 ans, en envisageant un facteur de charge de 24%. Or d'après



nos calculs, celui de La Luzette est à 17%. Nous pensons que leurs ingénieurs n'ont pas faits les bons calculs, surtout que les éoliennes de Comiac seront à une altitude inférieure de 100 m. La société Engie Green devaient donner des compléments au dossier avant le 30 mars (**cela concernait principalement les demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux et notamment d'espèces animales protégées, comme les milans royaux et certaines chauve-souris.**

• Suite à cette entrevue, nous avons déposé des demandes d'APB (Arrêté Préfectoraux de protection du Biotope) en novembre l'une sur les rapaces, l'autre sur les chiroptères, ces demandes ont été refusées en février, mais nous les avons de nouveaux envoyés au Préfet le 11 juin car, nous avons découvert, dans l'enquête publique de Siran-Glénat (terminée le 1er juillet) qu'ABOWIND indiquait qu'il n'existait aucun APB, concernant les rapaces ou les chiroptères. N'ayant pas de réponse, nous avons renouvelé notre demande le 16 juin et aussi utilisé le formulaire en ligne. Le 11 juillet à minuit, de nouveau, nous avons envoyé un message au Préfet du Lot et, le 12 juillet à 10 h30, le responsable de la DDT <sup>1</sup>du Lot, nous a téléphoné, pour nous dire que les APB n'étaient pas adaptés à la situation et Il nous a précisé qu'il n'avait pas de relations avec la DREAL du Cantal pour le parc de la Luzette.

4. **Chaque mois nous téléphonons à la DREAL**, et avons obtenu quelques informations importantes par un autre biais. **Certains avis sont négatifs ; nous avons appris que le bilan de la mortalité des chiroptères, au parc de la Luzette était catastrophique ; surtout que dans ce parc 5 éoliennes sur 7 sont à moins de 30 m d'une lisière arborée !**

- Par ailleurs, l'implantation à moins de 200 m des lisières boisées est, d'après la LPO ( Ligue pour la protection des oiseaux), à proscrire, en raison du risque important de mortalité sur les Chiroptères (comme en témoignent les données, édifiantes, de l'étude de mortalité réalisée sur le parc éolien de la Luzette).
- Le dossier est toujours à l'étude dans les services de la DREAL du Lot et Engie Green doit répondre aux arguments des avis négatifs ; cela fait 1 an que le dossier est déposé. Espérons qu'Engie Green retirera son projet et laissera la biodiversité suivre son cours dans les gorges de l'Escaumels.

5. **Point financier**, en l'absence du trésorier, le trésorier adjoint Benoît Briard nous présente les comptes:

- Ce qui donne pour l'année un déficit de 293,51 €

6. **Votes :**

- le rapport financier est approuvé à l'unanimité (le trésorier étant absent et représenté),
- le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

7. **Elections au bureau :** aucun nouveau candidat ne s'est présenté , le bureau est reconduit pour 1 an à l'unanimité des votants :

- Présidente : Brigitte BRIARD
- Secrétaire : Gilles FORHAN
- Trésorier : Dominique LACAMBRE
- Trésorier adjoint : Benoît BRIARD
- Secrétaire adjointe : Bernadette FORHAN

8. **Actions à entreprendre**

- Obtenir de la DREAL du Cantal le suivi de l'avifaune (ou la faune aviaire) pour le parc de La Luzette.
- Obtenir de la DREAL du Lot l'état de l'avifaune des gorges de l'Escaumels.
- Soutenir Serge Martinet à Fontbelle
- **Proposer la création d'un Belvédère avec table d'Orientation sur le terrain qui a servi à implanter le mât de mesures du vent.**
- Se préparer à l'éventualité d'une enquête publique en renouvelant nos argumentaires et réunions publiques

---

1 DDT du Lot/SEFE : Direction Départementale du Territoire / Le **service eau, forêt, environnement** (SEFE) est chargé de la mise en œuvre des politiques publiques du ressort de l'Etat dans les domaines suivants : l'**eau** et les milieux aquatiques, la **forêt**, les milieux naturels (dont la conduite du dispositif Natura 2000), les déchets (dont le plan d'élimination des déchets du BTP) et la chasse.

## 9. Questions diverses

- Le forum des associations ne donne pas l'impression d'être utile pour nos actions

L'Assemblée Générale s'est terminée à 16 h avec l'accueil des participants à la réunion publique, (une cinquantaine de personnes) et des responsables des associations du Cantal, Stop Eole Parlan et Vents d'Amarugues. Un compte rendu de cette réunion est passé dans le journal [La Dépêche du 18 juillet 2019](#)

Depuis, nous avons enregistré plusieurs adhésions et la DREAL du Cantal nous a fait parvenir le rapport sur la mortalité de l'avifaune pour l'an 1 du parc de la Luzette (2017) [télécharger le rapport mis sur le site](#)

Gilles Forhan  
Secrétaire  
06.43.80.15.87  
[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)

